NATIONS
UNIES

ST

Secrétariat

ST/IC/1997/49
14 août 1997

CIRCULAIRE*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : PROGRAMME DE CONGÉS SABBATIQUES DE L'ONU : ANNÉE 1998**

1. L'objet de la présente circulaire est d'informer les fonctionnaires que le programme de congés sabbatiques sera reconduit en 1998.

Buts du programme

2. Les buts du programme sont les suivants :

a) Donner aux fonctionnaires l'occasion de servir encore mieux l'Organisation et d'élargir leur bagage intellectuel grâce à des études ou des projets de recherche sur des questions en rapport avec les activités de l'ONU;

b) Renforcer le dialogue ou établir des contacts entre l'ONU et d'autres organisations et institutions du monde entier menant des activités similaires et permettre aux fonctionnaires de l'ONU de s'informer de l'état de la recherche et de la pratique dans des domaines intéressant la communauté internationale.

Conditions requises

3. En attendant la publication d'une instruction administrative sur cette question, les conditions et modalités de l'octroi d'un congé sabbatique restent identiques à celles énoncées dans la circulaire ST/IC/1996/41 du 11 juillet 1996. Les éléments suivants sont particulièrement importants :

a) Le programme est ouvert aux fonctionnaires du Secrétariat qui comptent au moins cinq années de service à l'Organisation et dont on pense qu'ils resteront en fonctions pendant au moins cinq ans après l'expiration du congé sabbatique;

---

* Date d'expiration de la présente circulaire : 31 décembre 1998.

** Manuel du personnel, index No 4477.

b) C'est aux intéressés qu'il appartient de choisir l'institution ou l'organisation dans laquelle ils comptent faire leurs études, d'obtenir son approbation et de convenir avec elle des dates à retenir, celles-ci devant obligatoirement être pendant l'année pour laquelle le congé sabbatique a été approuvé;

c) Les études peuvent être effectuées dans des universités ou des institutions indépendantes du monde entier, y compris les centres de recherche et de formation participants de l'Université des Nations Unies (UNU) et les institutions affiliées à l'Academic Council on the United Nations System, mais aussi dans d'autres organisations ou institutions. La liste des institutions affiliées à l'Academic Council on the United Nations System figure à l'annexe II, et celle des centres de recherche et de formation participants de l'UNU à l'annexe III;

d) Le congé sabbatique est normalement approuvé pour une période de quatre mois au plus. Le fonctionnaire doit d'abord prendre un congé annuel pendant le premier mois et il est ensuite mis en congé spécial à plein traitement, sous réserve de l'approbation du chef de département ou de bureau dont il relève.

Candidatures

4. Les fonctionnaires intéressés doivent remplir la formule de candidature figurant à l'annexe I ci-après et la faire parvenir le 31 octobre 1997 au plus tard au Service de la formation et du perfectionnement du personnel (Bureau de la gestion des ressources humaines), par l'intermédiaire de leur chef de bureau ou de département, en joignant une proposition décrivant les études qu'ils souhaitent entreprendre.

5. La proposition, d'une longueur de quatre pages au plus, doit présenter les éléments suivants :

a) Intitulé du programme d'études;

b) Domaine d'étude;

c) Justification du choix effectué;

d) Liens entre, d'une part, les études envisagées et, d'autre part, le travail de l'intéressé et les activités de l'Organisation;

e) Grandes lignes des sujets couverts par le programme d'études;

f) Exposé des études et des travaux de recherche prévus et des méthodes envisagées;

g) Plan de travail avec indication, le cas échéant, des travaux préparatoires déjà accomplis;

h) Pertinence de la formation recherchée pour l'intéressé et l'Organisation, notamment dans ses applications pratiques;

i) Contribution que le candidat pourrait apporter à l'établissement où il compte s'inscrire;

j) Approbation par le chef du bureau ou du département dont relèvera l'intéressé pendant les études envisagées.

Les candidats doivent indiquer le nom et l'adresse de l'établissement dans lequel ils souhaitent faire leurs études et préciser le type de services d'appui et de moyens que celui-ci est disposé à mettre à leur disposition durant le congé sabbatique.

Examen des projets présentés

6. Tous les projets seront évalués sur la base des critères suivants :

a) Intérêt des études. Les études envisagées devront porter sur une question importante dans le domaine choisi et présenter un intérêt pour l'établissement ou l'organisation où elles seront effectuées et pour l'ONU. Elles devront avoir un rapport avec les programmes d'activité présents et futurs de l'ONU et avec les responsabilités présentes et futures du candidat et se prêter, dans ce cadre, à des applications pratiques;

b) Faisabilité du projet. Il faut que les études envisagées puissent être menées à bien dans les limites du congé demandé;

c) Validité de la méthodologie envisagée;

d) Qualité du projet. Le fonctionnaire devra montrer, dans sa proposition, qu'il a connaissance du dernier état de la question;

e) Qualification du candidat. Celui-ci devra notamment démontrer qu'il possède les qualités voulues pour travailler de manière autonome. L'évaluation sera faite sur la base :

i) Des titres universitaires de l'intéressé et/ou de son expérience;

ii) Des références qu'auront fournies les personnes désignées par l'intéressé (voir annexe I, section B III);

f) De la contribution que l'intéressé peut faire à l'organisation ou l'établissement sélectionné;

g) De l'utilité que les études ou recherches envisagées devraient présenter pour l'ONU.

Sélection

7. Un comité de sélection, composé de représentants du personnel et de l'administration de l'ONU, ainsi que de représentants de l'Academic Council on the United Nations System et de l'UNU, examinera les projets présentés, entre lesquels il effectuera une sélection qui sera sans appel.

8. La mise en congé des fonctionnaires dont le projet aura été retenu sera confirmée après consultations entre le Bureau de la gestion des ressources humaines et les chefs de bureau ou de département dont relèvent les intéressés. Ceux-ci en seront alors informés et seront invités à accepter par écrit les conditions auxquelles l'octroi du congé est subordonné.

Suivi

9. Afin que l'on puisse évaluer les résultats du programme de congés sabbatiques, les fonctionnaires sont censés établir, à la fin de leur congé, un rapport sur les études suivies et le présenter au chef de bureau ou de département dont ils relèvent et au Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines.

Annexe I

PROGRAMME DE CONGÉS SABBATIQUES

FORMULE DE CANDIDATURE

Année 1998

Veuillez remplir cette formule et la faire parvenir, accompagnée du projet décrivant les études que vous souhaitez entreprendre, au Service de la formation et du perfectionnement du personnel (Bureau de la gestion des ressources humaines) au plus tard le 31 octobre 1997.

A. SITUATION ADMINISTRATIVE

NOM _____ No DE CODE _____

TITRE FONCTIONNEL/DOMAINE D'ACTIVITÉ _____
(joindre une définition d'emploi)

CATÉGORIE/CLASSE _____ TYPE D'ENGAGEMENT _____
(pour un contrat de durée déterminée, date d'expiration :)

DÉPARTEMENT/DIVISION/BUREAU _____

LIEU D'AFFECTATION _____

DATE D'ENTRÉE EN FONCTIONS : À L'ONU _____ AU LIEU D'AFFECTATION ACTUEL _____

INTITULÉ DU PROGRAMME D'ÉTUDES ENVISAGÉ _____

B. QUALIFICATIONS

I. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE. Veuillez indiquer toute expérience professionnelle en rapport avec les études ou les recherches envisagées.

II. ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Diplôme	Université/pays	Domaine d'études	Année de délivrance

III. RECOMMANDATIONS

Veuillez faire le nécessaire pour que deux lettres de recommandation établies par des personnes qualifiées, travaillant ou non à l'ONU, qui connaissent bien votre travail et sont en mesure d'apprécier votre aptitude à réaliser le projet que vous souhaitez entreprendre et à travailler de façon autonome, soient adressées directement au Service de la formation et du perfectionnement du personnel (Bureau de la gestion des ressources humaines) le 31 octobre 1997 au plus tard. Indiquez ci-dessous le nom de ces personnes.

IV. Veuillez décrire ci-dessous votre expérience en matière d'enseignement et de recherche, en donnant la liste des ouvrages que vous avez publiés (au besoin, joignez une feuille supplémentaire).

C. AFFECTATION

I. Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'établissement où vous souhaitez vous inscrire. Joignez une copie de toute correspondance éventuelle concernant les études envisagées :

II. Quels services et moyens cet établissement compte-t-il mettre à votre disposition durant votre congé sabbatique? (Entourez d'un cercle les rubriques pertinentes)

a) Conseiller

b) Lieu de travail

c) Moyens de communication (télécopie, téléphone, ordinateur)

d) Autres :

N. B. : Veuillez noter qu'il vous incombera de continuer à prendre tous les arrangements requis et d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

Signature du fonctionnaire Date

IMPORTANT : Veuillez joindre l'autorisation de votre chef de département ou de bureau.

Annexe II

INSTITUTIONS AFFILIÉES À L'ACADEMIC COUNCIL ON THE UNITED NATIONS SYSTEM

American Society of International Law
American University, Center for the Global South
Arias Foundation for Peace and Reconciliation
Bishop's University, Department of Political Studies, Québec
Brown University, Thomas J. Watson Jr. Institute of International Studies
City University of New York, Ralph Bunche Institute on the United Nations
Columbia University, School of International and Public Affairs
Dalhousie University, Centre for Foreign Policy Studies
Dartmouth College, Dickey Center for International Understanding
Defence Forces Library, The Military College — Curragh Camp (Irlande)
George Washington University, Elliot School of International Affairs
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
Institute of World Economy and International Relations, Moscou
Institute of Social Studies, La Haye
International Cooperation Research Association, Tokyo
International Peace Academy
Kyung Hee University, The Graduate Institute of Peace Studies
Monterey Institute of International Studies
Netherlands Institute of International Relations, Clingendael
New York University School of Law, Center for International Studies
New York University, Center on International Cooperation
Norwegian Institute on International Affairs
Norwegian Refugee Council
Nova Southeastern University
Ohio State University, The Mershon Center
Organisation internationale du Travail, Centre international de formation
Organisation internationale du Travail, Institut international d'études sociales
Princeton University, Center of International Studies
Save the Children, États-Unis
Syracuse University, Global Affairs Institute
The Stanley Foundation
Tufts University, Fletcher School of Law and Diplomacy
United States Institute of Peace
Université de Genève, Institut supérieur d'études internationales
Université des Nations Unies (UNU)
University of Lund, Department of Political Science
University of Notre Dame, Joan B. Kroc Institute for International Peace Studies
University of Puerto Rico, College of Social Science
University of South Carolina, Institute of International Relations
University of Southern California, Law School
University of Ulster, Initiative on Conflict Resolution and Ethnicity (INCORE)
World Vision International
Yale University, Program in United Nations Studies

Annexe III

CENTRES PARTICIPANTS DE L'UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES

Aux termes de sa Charte, adoptée par l'Assemblée générale en 1973, l'Université des Nations Unies est un organe autonome de l'Assemblée, financé par des contributions volontaires, voué à la recherche, à la formation postuniversitaire et à la diffusion du savoir touchant les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'ONU et de ses institutions. L'UNU est organisée selon le principe des réseaux. À son siège de Tokyo, elle coordonne, par l'intermédiaire de sa Division des études, un certain nombre de réseaux de programmes et projets. Ses centres de recherche et de formation mènent leurs propres travaux de recherche et de formation et coordonnent des projets similaires auxquels participent d'autres établissements dans de nombreux pays.

Les fonctionnaires en congé sabbatique peuvent envisager de procéder à des études dans le cadre des activités de recherche et de formation de l'UNU mentionnées ci-après :

1. Division des études, siège de l'UNU, Tokyo :

   Paix et gestion des affaires publiques

   Développement durable

2. Institut des hautes études de l'UNU (UNU/IAS) à Tokyo :

   Écorestructuration en vue d'un développement durable

   Mégapoles et urbanisation

   Multilatéralisme et conduite des affaires publiques

3. Institut mondial de l'UNU pour la recherche sur l'économie du développement (UNU/WIDER) à Helsinki :

   L'économie des pays en transition

   Libéralisation et développement en Afrique saharienne

   Questions institutionnelles et problèmes de redistribution

   Questions financières et économiques internationales

   Conduite des affaires mondiales

4. Institut de l'UNU pour les nouvelles technologies (UNU/INTECH), Maastricht (Pays-Bas) :

   Implications socio-économiques des nouvelles technologies